



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9414^e séance

Vendredi 8 septembre 2023, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Hoxha	(Albanie)
<i>Membres :</i>	Brésil	M. França Danese
	Chine	M. Geng Shuang
	Émirats arabes unis	M. Abushahab
	Équateur	M. Pérez Loose
	États-Unis d'Amérique	M. Wood
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. de Rivière
	Gabon	M. Biang
	Ghana	M ^{me} Hackman
	Japon	M. Ishikane
	Malte	M ^{me} Frazier
	Mozambique	M. Fernandes
	Suisse	M ^{me} Baeriswyl
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité de l'Ukraine

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité de l'Ukraine

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Estonie, de l'Italie, de la Pologne, de la Tchéquie et de l'Ukraine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques au Département des affaires politiques et de consolidation de la paix et au Département des opérations de paix, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Jenča.

M. Jenča (*parle en anglais*) : Par son invasion à grande échelle de l'Ukraine, lancée en violation de la Charte des Nations Unies et du droit international, la Russie continue d'infliger des souffrances généralisées aux Ukrainiens et aux Ukrainiennes, qui subissent quotidiennement des attaques qui s'intensifient et qui visent la population et les infrastructures civiles. Depuis février 2022, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a confirmé qu'il y avait eu 26 717 victimes parmi les civils : 9 511 morts et 17 206 blessés. Au moins 549 enfants ont trouvé la mort, tandis que 1 166 ont été blessés.

L'invasion russe inflige des souffrances aux civils dans l'ensemble du pays. J'en veux pour exemple l'attaque de missiles menée récemment en plein jour, il y a tout juste deux jours, contre un marché bondé à Kostiantynivka, dans la région de Donetsk, en Ukraine, faisant 16 morts, dont un enfant, et des dizaines de blessés. Le même jour, une attaque de drone menée par la Russie contre le port d'Izmail, sur le Danube, dans la région d'Odesa, aurait tué une personne et endommagé des installations agricoles et portuaires, selon des responsables locaux.

Les attaques constantes et incessantes menées contre les infrastructures céréalières de l'Ukraine qui se trouvent dans les ports de la mer Noire et du Danube, après que la Russie a décidé de ne pas proroger l'Initiative sur le transport sécurisé de céréales et de denrées alimentaires depuis les ports ukrainiens, risquent d'avoir des conséquences considérables pour la sécurité alimentaire mondiale. Les attaques dirigées contre les civils et les infrastructures civiles, y compris les installations nécessaires à la production et à la distribution de denrées alimentaires, sont interdites par le droit international.

Cela fera bientôt un an que la Fédération de Russie a illégalement tenté d'annexer les régions ukrainiennes de Donetsk, Lougansk, Kherson et Zaporizhzhia en organisant de prétendus référendums illégaux dans ces régions à la fin du mois de septembre 2022. Je tiens à réaffirmer que l'ONU reste pleinement attachée à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, s'étendant à ses eaux territoriales.

Cette position de principe claire de l'ONU, étayée par la Charte des Nations Unies et le droit international, a été réaffirmée sans ambiguïté le 12 octobre 2022, lorsque l'Assemblée générale a adopté sa résolution ES-11/4 à une écrasante majorité, 143 États Membres ayant voté pour, cinq contre et 35 s'étant abstenus. Dans cette résolution, l'Assemblée générale condamne

« l'organisation par la Fédération de Russie de soi-disant référendums illégaux dans des régions situées à l'intérieur des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine et la tentative d'annexion illégale des régions ukrainiennes de Lougansk, de Donetsk, de Kherson et de Zaporizhzhia qui a suivi » (*résolution ES-11/4 de l'Assemblée générale, par. 2*).

et déclare que ces actes

« n'ont aucune validité au regard du droit international et ne sauraient servir de fondement à une quelconque modification du statut de ces régions d'Ukraine » (*ibid., par. 3*).

De même, conformément à la résolution 68/262 de l'Assemblée générale, adoptée le 27 mars 2014, la tentative d'annexion illégale par la Russie de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol, en Ukraine, n'a aucune validité et n'est pas reconnue par la communauté internationale. Comme l'a souligné le Secrétaire général, toute annexion du territoire d'un État par un autre État résultant de la menace ou de l'emploi de la

force constitue une violation des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international.

À cet égard, nous sommes préoccupés par les informations faisant état de l'organisation par la Fédération de Russie de prétendues élections dans les régions d'Ukraine qui sont actuellement sous son contrôle militaire temporaire. Ces prétendues élections organisées dans les zones occupées de l'Ukraine n'ont aucun fondement juridique. De plus, je rappelle qu'en tant que Puissance occupante, la Fédération de Russie est tenue, en vertu du droit international humanitaire, de respecter les lois ukrainiennes en vigueur dans les régions qu'elle occupe.

Nous condamnons de nouveau tout acte susceptible d'aggraver ou de détériorer la situation. Nous demeurons préoccupés par les besoins humanitaires et la situation des droits humains dans les régions de l'Ukraine qui sont actuellement sous le contrôle militaire temporaire de la Fédération de Russie, ainsi que par le manque d'accès à ces régions.

L'année dernière, le Secrétaire général a indiqué que la décision de la Russie de poursuivre sa tentative d'annexion illégale du territoire ukrainien compromettrait davantage les perspectives de paix. Malheureusement, un an plus tard, alors que se poursuivent des combats intenses et des attaques inacceptables contre les civils ukrainiens et les infrastructures civiles de l'Ukraine, ces récentes tentatives illégales d'organiser de nouveaux prétendus processus électoraux dans les zones occupées de l'Ukraine compromettent encore les perspectives de paix. Comme le Secrétaire général l'a déclaré à plusieurs reprises, aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin d'une paix juste et durable en Ukraine, conformément à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux résolutions de l'Assemblée générale. L'ONU se tient prête à appuyer tous les efforts déployés dans ce sens.

Le Président (*parle anglais*) : Je remercie M. Jenča de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Albanie.

Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé sur les faits nouveaux survenus en Ukraine.

Remontons un peu dans le temps. Au début de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine, le Kremlin s'est empressé de vouloir convaincre le monde que la Russie n'avait aucun projet d'occupation du territoire ukrainien, que le seul objectif de son intervention militaire était la démilitarisation du pays, qui serait entièrement axée sur

les infrastructures militaires, et, enfin, que la population civile n'avait rien à craindre. Après 562 jours d'une guerre impitoyable, nous savons que toutes ces déclarations sont fausses, qu'il s'agit d'un énorme mensonge, et la dure réalité a mis à nu ses intentions.

Nous savons aujourd'hui que l'objectif de la Russie était de dénier toute existence à l'Ukraine. Lorsqu'elle a échoué, elle s'est focalisée sur la partie orientale de l'Ukraine. La triste vérité est que la Russie n'a jamais cessé de bombarder les zones urbaines et résidentielles, prenant pour cible des maisons et des immeubles d'habitation avec des tirs d'obus, des missiles et des drones. Des villes et des villages entiers ont été réduits en cendres. Environ 50 % de l'infrastructure de production d'énergie de l'Ukraine a été détruite. Et maintenant, la Russie attaque les ports et les silos à grains, comme nous l'avons entendu ces derniers jours. De vastes étendues des régions de l'est du pays ont été transformées en champs de mines. Au lieu d'aboutir à une démilitarisation, la politique de la Russie est, au contraire et de manière involontaire, devenue la plus grande motivation de l'Ukraine, qui est aujourd'hui beaucoup plus forte, mieux armée et mieux équipée pour se défendre.

S'agissant de la protection des civils, la situation actuelle ne peut même pas être qualifiée de plaisanterie de mauvais goût. Près de 10 000 Ukrainiens ont péri. Des millions de personnes ont été déplacées, à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Des milliers d'enfants ont été déportés de force vers la Russie. Comme cela a été mentionné, il y a deux jours à peine, 17 personnes, dont un enfant, ont été tuées par un missile dans un marché en plein air dans le Donbas.

Ses plans initiaux ayant complètement échoué, le Kremlin est revenu à sa stratégie habituelle. Il a d'abord envahi des territoires. Ensuite, il a contraint les Ukrainiens à quitter ces territoires. Et tout de suite après, il a organisé le simulacre de légitimation de son invasion, déjà connu. En septembre dernier, 143 États Membres de l'Assemblée générale ont condamné les pseudo-référendums organisés sur l'annexion de quatre régions ukrainiennes, déclarant qu'ils n'avaient aucune validité au regard du droit international. Aujourd'hui, la Russie prévoit d'organiser des élections locales illégales dans ces quatre régions de l'Ukraine.

Nous avons des questions simples qui ont besoin de réponses franches. Sur quelle disposition du droit international la Russie s'est-elle appuyée pour attaquer et occuper des parties du territoire d'un autre pays, son voisin l'Ukraine ? Sur quel article de la Charte des Nations

Unies la Russie s'est-elle basée pour annexer une partie du territoire de ce même pays, l'Ukraine ? Comment le statut de membre permanent du Conseil de sécurité, auquel les Membres de l'ONU ont confié le noble devoir de faire respecter la Charte et de garantir la paix et la sécurité, peut-il s'accommoder du comportement d'un État voyou qui enfreint la loi, tue des civils et commet des crimes ?

Les réponses à ces questions sont décisives, car elles détermineront non seulement l'évolution de la situation en Ukraine, mais aussi en Europe et dans le monde où nous vivons. Si nous acceptons que l'on puisse enfreindre le droit international à l'envi, si ce que nous avons bâti pendant 78 ans peut être facilement détruit par n'importe qui, le monde de demain ne sera pas régi par l'état de droit, mais par la loi de la jungle. Nous ne voulons pas d'un monde où les pays commettent des actes qui relèvent d'une époque révolue ou des actes qui ne doivent jamais être commis. Personne ne souhaite vivre dans un quartier où sévit une brute qui s'en prend à sa maison, attaque sa famille et vole ses biens.

Les lois et les institutions de la Fédération de Russie n'ont aucun effet juridique, aucune validité et aucune raison d'être à l'intérieur des frontières internationales reconnues de l'Ukraine. Donetsk, Luhansk Kherson, Zaporizhzhia et la Crimée font partie de l'Ukraine, et les actions illégales de la Russie ne pourront rien y changer. Tous ceux qui prennent part à l'organisation de ces prétendues élections commettent des actes illégaux et, un jour, ils devront rendre des comptes. La Russie espère peut-être qu'avec le temps, sa politique du fait accompli finira par être acceptée en silence par une communauté internationale lassée. Elle a tort. Ses actions illégales sont nulles et non avenues, et son accaparement de territoires ne sera pas accepté.

La guerre en Ukraine est un moment décisif et ne peut devenir la nouvelle normalité. Il faut y mettre fin parce que cela signifie mettre fin aux ambitions impérialistes. Nous savons maintenant que la guerre en Ukraine ne se limite pas seulement à l'Ukraine. Elle a déjà eu des répercussions mondiales sur l'énergie, l'offre de produits alimentaires, le multilatéralisme et les institutions internationales, y compris le Conseil, qui devient de plus en plus inefficace. Nous appelons une nouvelle fois la Russie à mettre fin à la guerre, à dialoguer afin de trouver une solution par la négociation et non par la force, à réintégrer l'Initiative sur le transport sécurisé de céréales et de denrées alimentaires depuis les ports ukrainiens et à cesser d'utiliser la sécurité alimentaire comme une arme. Plus tôt le Kremlin acceptera que cette guerre est une

impasse dangereuse, mieux ce sera pour tout le monde, pour l'Ukraine et son peuple, pour l'Europe et sa sécurité, pour les pays en développement et les millions de personnes dans le besoin, ainsi que pour les Russes et leur avenir.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne à présent la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé.

L'Albanie, avec l'appui des États-Unis, a organisé la présente séance en raison de la violation continue et flagrante de la Charte des Nations Unies par la Fédération de Russie, qui porte atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine et commet des actes de violence contre le peuple ukrainien. Le 31 août, la Russie a commencé à organiser des simulacres d'élections dans les régions d'Ukraine qu'elle occupe, qui coïncident avec les élections régionales annuelles organisées en Russie. Le Kremlin espère que ces prétendues élections confirmeront son contrôle sur les territoires occupés, mais elles ne sont rien d'autre qu'une opération de propagande. Cette tactique n'est pas nouvelle. Ces prétendus scrutins dans les territoires ukrainiens occupés par la Russie ont lieu presque un an après que le Kremlin a organisé des simulacres de référendum et prétendument annexé les régions ukrainiennes de Kherson, Zaporizhzhia, Donetsk et Luhansk, et plus de neuf ans après les tentatives de la Russie d'annexer la Crimée.

Le Kremlin utilise des simulacres de référendums et d'élections pour tenter de donner un semblant de légitimité à ses tentatives d'annexion illégale du territoire souverain de ses voisins. Le Kremlin s'empresse de fabriquer des succès électoraux pour cacher au peuple russe ses pertes militaires en Ukraine. Le Kremlin sait parfaitement que ses élections en Ukraine sont une supercherie. Mais certains membres du Gouvernement russe s'inquiètent de la légitimité perçue des élections et du taux de participation dans les zones occupées. L'issue des scrutins sera bien sûr prédéterminée et manipulée. En fait, nous savons grâce aux médias que les autorités russes ont déjà mis en place des bureaux de vote sur le terrain, où les forces armées russes ont commencé à organiser un vote anticipé dès le 31 août dans les zones situées près des lignes de front, et ailleurs, afin de manipuler et de maximiser le décompte des voix. En gros, des soldats russes armés assurent prétendument la sécurité des électeurs, en

ayant recours à l'intimidation au moyen de balles et de bulletins de vote.

Ce simulacre d'élections ne représente en aucun cas une expression légitime de la volonté du peuple ukrainien, qui a toujours résisté et se bat avec courage depuis près de 19 mois contre les tentatives de la Russie de modifier les frontières de l'Ukraine par la force. Ces prétendues élections sont un affront aux principes inscrits dans la Charte. Le peuple ukrainien se bat pour expulser les forces russes de son territoire. La grande majorité des pays du monde sont unis dans leur soutien à l'Ukraine et à la Charte. L'année dernière, 143 pays ont voté à l'Assemblée générale pour condamner la prétendue annexion par la Russie du territoire souverain de l'Ukraine (voir A/ES-11/PV.14). Les États-Unis ne reconnaîtront jamais les revendications de la Russie sur le territoire ukrainien. Nous condamnons catégoriquement la poursuite de l'occupation russe et nous continuerons de collaborer avec nos alliés et partenaires pour fournir à l'Ukraine le matériel militaire dont elle a besoin pour se défendre.

Nous demandons instamment à tous les États Membres de l'ONU de s'abstenir de toute action visant à donner de la crédibilité au simulacre d'élections organisé par la Russie sur le territoire souverain de l'Ukraine. Nous devons tous dénoncer les violations flagrantes du droit international commises par la Russie pour ce qu'elles sont : une tache sur notre histoire collective en tant qu'organe fondé sur le maintien de la paix mondiale et une attaque contre notre ordre international fondé sur des règles. L'écrasante majorité des membres du Conseil de sécurité ont déclaré que les conflits internationaux devaient être réglés par le dialogue et la diplomatie. Nous partageons cet avis. Le Président ukrainien démocratiquement élu, M. Zelenskyy, a présenté un plan pour une paix juste et durable fondée sur les principes inscrits dans la Charte. Mais la Russie n'a manifesté aucun intérêt à participer à un dialogue de bonne foi pour mettre fin à la guerre, bien au contraire. La Russie continue de mener sa guerre de conquête, envoyant des vagues successives de bombes et de missiles sur l'Ukraine, semant la mort et la destruction parmi les civils et les infrastructures civiles, et les membres des forces russes et d'autres responsables russes continuent de commettre des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et d'autres atrocités et atteintes inadmissibles. Le combat de l'Ukraine n'est pas seulement un combat pour sa survie, mais un combat pour la défense de l'ordre international fondé sur des règles et des sur lesquels il repose. C'est pourquoi il est impératif que nous soutenions tous l'Ukraine sans ambiguïté.

M. de Rivière (France) : Je remercie M. Jenča pour sa présentation.

Il y a bientôt un an, en octobre 2022, l'écrasante majorité des États Membres de l'Assemblée générale des Nations Unies a condamné l'organisation par la Russie de soi-disant référendums illégaux, dans des régions situées à l'intérieur des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine, et la tentative d'annexion illégale des régions ukrainiennes de Luhansk, de Donetsk, de Kherson et de Zaporizhzhia qui a suivi. Démontrant l'isolement de la Russie, 143 États avaient alors réaffirmé leur attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, et à la Charte des Nations Unies (voir A/ES-11/PV.14).

Loin d'entendre les appels de la communauté internationale, la Russie a choisi de poursuivre sa fuite en avant, de violer les principes fondamentaux de la Charte, le droit international humanitaire et les droits de l'homme. Elle poursuit aujourd'hui ses provocations avec l'organisation de pseudo-élections, tout aussi illégitimes, dans ces territoires illégalement occupés. Mais la manœuvre ne trompe personne : ces prétendus scrutins sont une parodie organisée par la Russie pour donner un semblant de légitimité à une tentative d'annexion illégale. Ces régions, comme la Crimée, font partie intégrante de l'Ukraine. Pas plus aujourd'hui qu'hier, la France ne reconnaîtra les résultats de ces simulacres d'élections, qui ne représentent en aucune manière l'expression de la volonté du peuple ukrainien.

La séance d'aujourd'hui nous ramène à la question fondamentale du respect de la Charte des Nations Unies, du droit international, et des conditions de coexistence pacifique entre États souverains. Cette question nous concerne tous. Laisser la Russie poursuivre son agression et s'accaparer ainsi les territoires d'un pays voisin, c'est cautionner la guerre, et c'est aussi ouvrir la voie à d'autres agressions. En Europe, mais aussi partout ailleurs dans le monde, aucun pays ne pourra s'estimer à l'abri si nous laissons faire la Russie aujourd'hui. Nous ne pouvons laisser primer la force sur le droit. C'est pourquoi il est impératif que chaque Membre de l'Organisation des Nations Unies rejette sans ambiguïté ces simulacres d'élections, et défende ainsi la Charte et ses principes universels. C'est ce à quoi nous invite le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par la voie de M. Jenča.

Après plus de 18 mois d'agression, la Russie continue d'ignorer le droit international et de bombarder sans relâche de manière intentionnelle des villes et des infrastructures civiles, ce qui est constitutif de crimes de guerre. L'attaque commise contre le marché de Kostiantynivka,

qui a fait au moins 16 victimes et 32 blessés, en est un nouveau témoignage. Alors que le monde entier subit les répercussions de cette guerre, la Russie cible de manière méthodique des infrastructures nécessaires à l'exportation des produits agricoles ukrainiens. Le port d'Izmaïl, devenu essentiel depuis la suspension par la Russie de sa participation à l'Initiative sur le transport sécurisé de céréales et de denrées alimentaires depuis les ports ukrainiens, a été ciblé quatre fois en cinq jours cette semaine. La Russie fait tout pour saper les efforts de l'Ukraine et de la communauté internationale pour acheminer les denrées alimentaires vers les pays les plus vulnérables.

La Russie est seule responsable de cette guerre et des conséquences qui en résultent pour le peuple ukrainien, pour le peuple russe et pour l'ensemble du monde. Elle peut y mettre fin en retirant ses troupes pour permettre un règlement conforme à la Charte des Nations Unies, respectueux de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. La Cour internationale de Justice l'a exigé dès le 16 mars 2022. D'ici là, la France continuera d'appuyer l'Ukraine aussi longtemps que nécessaire pour atteindre cet objectif. Elle continuera d'accompagner les efforts de l'Ukraine pour travailler à l'établissement d'une paix juste et durable.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance, et je remercie le Sous-Secrétaire général, M. Miroslav Jenča, de son exposé instructif.

Dans tout juste trois semaines, cela fera un an que le projet de résolution S/2022/720, condamnant la tentative d'annexion des régions ukrainiennes par la Fédération de Russie, a fait l'objet d'un veto. Aux yeux de ma délégation, il est inacceptable qu'une force d'occupation ait pu empêcher, par son veto, l'adoption d'un projet de résolution qui l'obligerait à retirer ses troupes et à respecter l'intégrité territoriale d'un État. Cet acte a constitué et constitue toujours une grave violation de la lettre et de l'esprit de la Charte des Nations Unies.

En tout état de cause, aucun veto ne peut entraver la force de l'Assemblée générale, dont l'Équateur est un membre permanent. Pour cette raison, je me dois de rappeler la résolution ES-11/4 de l'Assemblée générale, intitulée « Intégrité territoriale de l'Ukraine : défense des principes consacrés par la Charte des Nations Unies », qui a été adoptée le 12 octobre dernier à la onzième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale. Cette session a été convoquée à la suite d'une décision du Conseil, contenue dans la résolution 2623 (2022) du 27 février 2022, adoptée dans le cadre du mécanisme

connu sous le nom de « L'union pour le maintien de la paix ».

C'est pourquoi nous réaffirmons que les référendums qui ont eu lieu l'année dernière dans les territoires ukrainiens de Donetsk, Luhansk, Kherson et Zaporizhzhia, sous occupation militaire étrangère, portent atteinte à la souveraineté de l'Ukraine et n'ont aucune validité juridique. Dans ce contexte, un an plus tard, nous continuons de rejeter tout acte qui vise à entériner administrativement cette tentative d'annexion néocoloniale.

Je vais être très clair. Ma délégation ne remet pas en cause l'organisation d'élections locales dans la Fédération de Russie, mais elle remet en question les scrutins organisés par ce pays dans les territoires ukrainiens au mois de septembre. Nous appelons de nouveau au retrait immédiat des forces d'occupation.

Enfin, nous soulignons que le Conseil doit fournir au Secrétaire général davantage d'outils pour favoriser la détente et une solution pacifique fondée sur le respect de la souveraineté, de l'unité, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, qui s'étendent à ses eaux territoriales.

M^{me} Hackman (Ghana) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Miroslav Jenča de son exposé instructif.

Nous sommes choqués par les élections locales actuellement organisées par les autorités russes dans quatre régions d'Ukraine, à savoir Donetsk, Luhansk, Kherson et Zaporizhzhia. Ces prétendues élections constituent une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, et font suite à la tentative largement condamnée de la Fédération de Russie, en septembre 2022, d'annexer des territoires ukrainiens par voie de référendum.

En vertu du principe fondamental inscrit dans le droit international et la Charte des Nations Unies et réaffirmé par l'Assemblée générale dans sa résolution ES-11/4, adoptée le 12 octobre 2022, nulle acquisition territoriale résultant de la menace ou de l'emploi de la force ne sera reconnue comme légale. Par conséquent, les tentatives de la Fédération de Russie d'exercer une autorité souveraine à l'intérieur des frontières de l'Ukraine, y compris la tenue d'élections locales, sont, de notre point de vue, illégales et sans valeur. Seul le cadre juridique et constitutionnel de l'Ukraine peut conférer une légitimité à de telles élections.

Au-delà du fondement juridique précaire sous-tendant la tenue de ces élections, les conditions politiques et de sécurité qui prévalent dans ces quatre régions ne permettent pas de garantir que la volonté libre et équitable du peuple s'est concrétisée. Les prétendues élections ne font qu'introduire une nouvelle couche de complexité dans le conflit et compromettre les possibilités d'un règlement rapide.

Comme nous l'avons souvent déclaré au Conseil, le Ghana est résolument attaché à la souveraineté, à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine et ne saurait reconnaître un territoire acquis par la menace ou l'emploi de la force par quelque État que ce soit. Dans ce cas, nous demandons instamment l'annulation de toutes les actions qui portent atteinte à l'autorité souveraine du Gouvernement ukrainien et nous soulignons que la raison du plus fort ne saurait être l'état de droit.

Compte tenu de la menace persistante que la guerre fait peser sur la vie des civils, comme nous l'avons entendu dans l'exposé, nous rappelons les obligations internationales qui incombent aux parties belligérantes en matière de protection des civils et nous les exhortons à s'abstenir d'attaquer et de détruire délibérément des infrastructures civiles. Comme cela a été affirmé à plusieurs reprises au Conseil, les attaques dirigées contre des civils et des infrastructures civiles sont illégales et inacceptables.

Il est de plus en plus manifeste que la guerre n'a pas permis aux parties de se rapprocher de la réalisation de leurs intérêts en matière de sécurité. Au vu de la détérioration rapide des conditions de sécurité et de la situation humanitaire en Ukraine, nous sommes d'avis qu'une action diplomatique renforcée doit être engagée pour contribuer à apaiser les tensions et à garantir la cessation des hostilités. Nous exhortons une fois de plus la Fédération de Russie à retirer immédiatement et sans condition ses troupes des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine, et nous demandons instamment qu'une action collective soit entreprise pour jeter les bases d'un dialogue pacifique et constructif entre les parties belligérantes. Il n'existe aucune autre solution pour faire triompher la paix en Ukraine.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé, un exposé qui donne à réfléchir.

Il y a deux semaines, alors que nous commémorons l'indépendance de l'Ukraine, nous avons à nouveau déploré l'agression incessante et impitoyable de la Russie contre ce pays – une guerre choisie par la Russie, qui est

illégale et contraire à tout ce que l'Organisation représente (voir S/PV.9404). Nous avons à nouveau dû condamner les agissements de la Russie, qui menacent et sapent de manière flagrante la souveraineté et l'intégrité territoriale de son voisin.

Nous réaffirmons sans détour que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine est illégale, injustifiée et non provoquée. Il s'agit d'une guerre déclenchée par un membre permanent du Conseil de sécurité, lequel est chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ce membre permanent du Conseil de sécurité continue de semer la mort et la destruction et de causer d'immenses souffrances humaines. Il y a deux jours à peine, nous avons été témoins d'un nouvel exemple de tactique russe violente visant à terroriser la population civile ukrainienne. Cette fois, une attaque au missile sur un marché de la région de Donetsk a tué 17 personnes et en a blessé des dizaines d'autres.

Aujourd'hui, alors que nous braquons à nouveau les projecteurs sur ces questions, nous réaffirmons également le droit de l'Ukraine de décider de son avenir. Nous déplorons les simulacres d'élections organisés par la Russie dans les territoires occupés de Donetsk, de Luhansk, de Zaporizhzhia et de Kherson. Nous sommes aux côtés de l'Ukraine et de son peuple pour défendre la liberté et l'indépendance.

Ces élections sont illégitimes et illégales et ne seront pas reconnues par la communauté internationale. Elles portent atteinte à la Charte des Nations Unies et constituent une menace pour le système international. Nous rappelons qu'en octobre dernier, l'écrasante majorité des États Membres de l'ONU à l'Assemblée générale ont condamné l'annexion illégale des quatre régions partiellement occupées et ont réaffirmé la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues (voir A/ES-11/PV.14). Les élections confirment en outre que la Russie n'a pas l'intention de s'engager dans des discussions constructives en vue de trouver une solution à la guerre, et qu'elle n'est pas non plus disposée à restituer les territoires qu'elle a illégalement envahis. Nous soulignons une fois de plus que toute élection organisée par la Russie dans les territoires temporairement occupés est illégitime.

La guerre d'agression à grande échelle menée par la Russie entraîne des souffrances et des destructions incommensurables pour les civils. Nous restons pleinement déterminés à faire en sorte qu'elle réponde de ses actes, notamment sa pratique consistant à déporter de

force des enfants ukrainiens, qui constitue un crime de guerre, comme l'a conclu la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine.

Les femmes et les filles demeurent exposées à des risques extrêmement élevés de violence fondée sur le genre. De nombreuses informations crédibles et cohérentes font état de graves violations des droits de l'homme, notamment d'actes de torture et de violences sexuelles liées aux conflits. Malte condamne ces actes barbares et illégaux et exhorte la Russie à cesser immédiatement ces agissements. Quel que soit le contexte, le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme doivent être respectés.

Les agissements de la Russie ont de lourdes conséquences, qui vont au-delà de la guerre en Ukraine. Sa politisation de l'aide humanitaire, notamment par son retrait unilatéral de l'Initiative de la mer Noire, a eu des effets extrêmement négatifs sur les communautés les plus vulnérables dans le monde. Elle a également plongé les marchés mondiaux dans l'incertitude, entraînant une hausse des prix, et exacerbé la situation désastreuse des pays importateurs de produits alimentaires. L'Initiative avait également permis de garantir l'accès du Programme alimentaire mondial aux céréales. Une telle utilisation de la nourriture comme arme est tout simplement inadmissible. Il est essentiel de rétablir l'Initiative de la mer Noire dès que possible.

La Russie ne s'est pas contentée de se retirer de cette initiative. Peu après, elle a mené des attaques contre les installations de stockage de céréales et les infrastructures portuaires de l'Ukraine, notamment sur le Danube. Le fait de prendre pour cible des infrastructures civiles constitue une violation du droit international humanitaire, que nous condamnons avec force.

Pour terminer, nous soulignons que la communauté internationale a exprimé à maintes reprises sa volonté de parvenir à une paix juste et durable en Ukraine, conformément à la Charte des Nations Unies. Toute initiative à cet égard doit être fondée sur le plein respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous exhortons une fois de plus la Russie à mettre fin à son agression et à retirer immédiatement et complètement toutes ses forces et tout son matériel militaire de l'ensemble du territoire ukrainien.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Je remercie également le Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, M. Jenča, pour son exposé.

Les collègues qui ont déjà parlé l'ont dit, mais je crois qu'il est important de répéter la vérité. Il y a près d'un an, la Russie a organisé de prétendus référendums dans les régions ukrainiennes occupées, contrairement aux normes internationales applicables et aux dispositions pertinentes de la législation ukrainienne, et malgré les appels pressants de la communauté internationale à y renoncer. Alors que le conflit armé faisait rage, les Ukrainiennes et Ukrainiens dans ces régions ont été forcés de voter dans un environnement qui a été décrit par la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine comme étant empreint de peur et de coercition. Notre position était claire il y a un an, et elle est toujours aussi claire aujourd'hui, et le Sous-Secrétaire général vient de nous le rappeler aussi : l'annexion de territoires ukrainiens déclarée par la Russie à la suite de ces votes constitue une grave violation du droit international. La Suisse condamne cette violation et ne reconnaît pas l'intégration des territoires ukrainiens dans la Fédération de Russie. Donetsk, Luhansk, Kherson et Zaporizhzhia, de même que la Crimée, font partie de l'Ukraine.

Alors que nous sommes réunis ici, des actions sont en cours pour tenter de cimenter davantage ces faits illégitimes et de légitimer le contrôle militaire. La Suisse rejette la décision de la Commission électorale centrale de la Russie d'organiser des élections locales dans les territoires occupés. Entre-temps, ces prétendues élections ont débuté dans des régions ukrainiennes occupées, sans base juridique valable. La Suisse ne reconnaîtra pas les résultats de ces scrutins illégaux, qui ont lieu dans un contexte qui empêche toute élection libre et équitable.

Le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, notamment par l'interdiction du recours à la force et de l'acquisition de territoires par la force, sont des principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies. Par l'adoption de la résolution sur l'intégrité territoriale de l'Ukraine en octobre dernier par une très large majorité (résolution ES-11/4 de l'Assemblée générale), l'Assemblée générale, comme beaucoup d'autres l'ont mentionné, a défendu ces principes, qui constituent la base de notre ordre multilatéral et des relations entre les États Membres de l'ONU. Si ces principes ne sont pas respectés, c'est avant tout la population qui en pâtit, comme quand, il y a deux jours, l'attaque dévastatrice sur un marché de Kostiantynivka, en plein après-midi, a tué ou blessé des dizaines de personnes. Dans le sud du pays, des écoles, des maisons, ainsi que des infrastructures portuaires et céréaliers ont été endommagées en conséquence des frappes russes.

La Suisse réitère donc de manière urgente que l'impératif juridique demande de protéger la population civile lors des conflits armés. La Commission d'enquête internationale a mis en évidence des récits de violations graves du droit international humanitaire et des droits humains, y compris dans les zones occupées. À ce jour, la Commission s'est rendue en Ukraine plus de 10 fois et a fourni des rapports détaillés, dernièrement la semaine passée. Nombre des violations constatées peuvent constituer des crimes de guerre. Les auteurs de tels crimes doivent tous être tenus pour responsables.

Les parties au conflit ont toujours l'obligation de respecter le droit international humanitaire et les droits humains. Dans les territoires sous son contrôle, la Russie est, de plus, tenue de respecter les obligations spécifiques qui lui incombent en tant que Puissance occupante. Elle doit notamment respecter la législation ukrainienne en vigueur. L'accès rapide et sans entrave de l'aide humanitaire doit être garanti à tous les civils dans le besoin, y compris dans les zones occupées.

Une fois de plus, nous appelons la Russie à s'abstenir de toute tentative de modification des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine, à revenir sur les décisions prises à cette fin et à enfin retirer ses troupes de l'ensemble du territoire ukrainien. Comme l'a dit ma collègue du Ghana,

(l'oratrice poursuit en anglais)

« il n'y a pas d'autre solution pour instaurer la paix en Ukraine ».

M. Ishikane (Japon) *(parle en anglais)* : Je remercie le Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, M. Jenča, de son exposé.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour discuter de la paix et de la sécurité internationales conformément à la Charte des Nations Unies. Cela nous rappelle ce que nous nous sommes collectivement engagés à défendre, en particulier lorsque les principes énoncés dans la Charte sont mis à l'épreuve par des agissements qui vont à l'encontre des fondements mêmes de notre monde.

Ne mâchons pas nos mots : en plus de violer la Charte, l'agression en cours de la Russie contre l'Ukraine porte gravement atteinte à la paix, à la sécurité et à la stabilité que l'ONU a pour mission de préserver. Les agissements de la Russie ont été condamnés non seulement par le Japon, mais aussi par l'écrasante majorité des États Membres. Nous devons reconnaître que la situation

menace non seulement les régions touchées, mais aussi l'ordre international dans lequel nous vivons tous.

En outre, la Russie organise ce qu'elle appelle des élections dans les territoires ukrainiens qu'elle occupe actuellement. Il est primordial de déclarer sans ambiguïté que de tels actes, qui font suite à l'annexion illégale de ces territoires, sont absolument inacceptables. Nous soulignons par ailleurs que l'objectif recherché par la Russie en agissant de la sorte, à savoir créer un sentiment de normalité ou de légitimité, est voué à l'échec. Comme l'affirme l'Assemblée générale dans sa résolution ES-11/4, adoptée par une majorité écrasante des États Membres, la tentative d'annexion illégale par la Russie des régions de Donetsk, Luhansk, Kherson et Zaporizhzhia pour les rattacher à son territoire par la force viole clairement le droit international, notamment la Charte des Nations Unies. Les actions de la Russie n'ont aucune validité et ne sauraient servir de fondement à une quelconque modification du statut de ces régions d'Ukraine.

Enfin, la récente proposition russe de discuter d'un prétendu règlement de la crise au Conseil de sécurité la semaine prochaine est paradoxale. Comment un membre permanent du Conseil qui viole ouvertement le droit international peut-il plaider en faveur de la résolution d'une crise qu'il a lui-même provoquée ? La Russie peut contribuer de manière décisive au règlement du conflit en procédant au retrait de ses forces militaires et de son matériel d'Ukraine, sans délai ni condition, et il n'est pas besoin d'attendre la semaine prochaine pour entamer ce désengagement.

Le Japon reste fermement attaché au respect de la Charte, ainsi qu'à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous continuons à tendre la main à ceux qui partagent ces principes, dans un esprit de partenariat, afin de permettre l'instauration d'une paix juste et durable en Ukraine le plus rapidement possible.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) *(parle en anglais)* : Je remercie le Sous-Secrétaire général M. Miroslav Jenča, de son exposé instructif, et je salue la participation du représentant de l'Ukraine à la présente séance.

Quelle que soit la situation examinée par le Conseil de sécurité, nous devons toujours être guidés par la Charte des Nations Unies, qui appelle au respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance de tous les États. Ces principes juridiques protègent tous les États, grands et petits, du plus au moins puissant. Ils sont au cœur des relations pacifiques, coopératives et

productives entre les États et sont essentiels à leur sécurité et à leur stabilité. Les règles applicables du droit international humanitaire doivent également être respectées s'agissant des élections de cette semaine.

L'année dernière, une majorité écrasante de pays a appuyé la résolution ES-11/4 de l'Assemblée générale. Il y est précisé que les référendums organisés dans certaines parties de l'Ukraine ne peuvent servir de base à une quelconque modification du statut de ces régions. Cette conclusion claire à laquelle sont parvenus les États Membres de l'ONU s'applique nécessairement aux élections organisées cette semaine sur la base des résultats des référendums. Ces élections ne font que compliquer davantage les efforts déployés en vue de régler le conflit par des moyens pacifiques.

Le Conseil de sécurité a un rôle essentiel à jouer en privilégiant le règlement pacifique des différends et en maintenant la paix et la sécurité internationales. La désescalade, le dialogue et la diplomatie sont plus urgents que jamais. Les Émirats arabes unis ont toujours défendu la nécessité de mettre fin au conflit et continuent d'offrir leur soutien à toutes les initiatives sincères qui tentent d'y parvenir.

Les hostilités en cours ont non seulement causé des souffrances incommensurables à l'Ukraine et à son peuple, mais elles exacerbent également une situation déjà difficile en matière de sécurité alimentaire mondiale et risquent d'enfoncer plus encore des populations dans la pauvreté et de compromettre la stabilité dans des pays pourtant lointains de cette guerre. L'Initiative de la mer Noire, qui a montré de manière exemplaire ce que la diplomatie pouvait accomplir, a permis d'atténuer en partie les effets de la guerre sur la sécurité alimentaire mondiale. Nous jugeons encourageants les efforts déployés par l'ONU, la Türkiye et d'autres pays en vue de relancer l'Initiative.

Alors que les solutions diplomatiques au conflit semblent toujours hors d'atteinte, nous devons faire ce qui est en notre pouvoir pour en limiter les répercussions. Le bilan de la guerre est désastreux, et c'est pour les civils ukrainiens qu'il est le plus lourd. Une paix juste et durable, conforme à la Charte des Nations Unies, est la seule solution viable. La communauté internationale doit se rallier autour d'une vision qui mette fin à ces souffrances et promeuve la paix et la stabilité en Ukraine et dans l'ensemble de la région.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni)
(*parle en anglais*) : Je me joins à celles et ceux qui ont

remercié le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé très instructif.

Je tiens tout d'abord à condamner une nouvelle attaque effroyable de missiles russes, en début de semaine, sur un marché à Kostyantynivka, dans l'est de l'Ukraine. Prendre intentionnellement pour cible des civils constitue un crime de guerre, et les auteurs de ces attaques doivent en répondre.

L'année dernière, au mépris de la volonté démocratique du peuple ukrainien et en violation de la Charte des Nations Unies, la Russie a tenté d'annexer illégalement Donetsk, Luhansk, Zaporizhzhia et Kherson. Nous avons vu des soldats russes rassembler des gens pour les faire voter sous la menace d'une arme lors des prétendus référendums organisés par la Russie. Comme l'ont dit mes collègues, l'Assemblée générale a rejeté catégoriquement les actions de la Russie. Au total, 143 États Membres ont dénoncé la violation flagrante du droit international par ce pays. Le Secrétaire général a condamné les tentatives d'annexion menées par la Russie.

Aujourd'hui, la Russie viole de nouveau la Charte des Nations Unies en organisant de prétendues élections dans ces quatre régions et en Crimée, annexée illégalement. La Russie prétend protéger le droit à l'autodétermination. Mais comme l'a dit le Secrétaire aux affaires étrangères de mon pays, on ne peut pas organiser des élections dans le pays d'autrui. Non seulement les actions russes sont illégales et illégitimes, mais nous disposons d'informations selon lesquelles le Kremlin a déterminé à l'avance les résultats de ces simulacres d'élections dans l'ensemble des territoires souverains de l'Ukraine que la Russie contrôle temporairement. Cette grossière supercherie ne permettra pas à la Russie de justifier sa guerre d'agression, tout comme la Russie, en un an, n'est pas parvenue à étendre son contrôle sur les zones qu'elle a revendiquées au cours de son invasion ratée.

Nous disposons maintenant d'informations selon lesquelles, cette année, la Russie avait l'intention d'accueillir environ 100 000 enfants ukrainiens originaires des territoires qu'elle contrôle et de les faire participer à des camps d'été visant à les endoctriner pour qu'ils s'alignent sur la politique russe.

L'Ukraine se bat pour son avenir en tant qu'État. La seule façon de mettre fin à la guerre menée par la Russie est d'instaurer une paix juste et durable qui respecte pleinement l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine. Nous appelons la communauté internationale à soutenir l'Ukraine jusqu'à la victoire de la paix.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Miroslav Jenča de son exposé éclairant sur la question à l'examen. Nous tenons également à saluer la présence dans la salle des représentants de l'Ukraine, de la Tchéquie, de l'Italie, de la Pologne et de l'Estonie, ainsi que de S. E. M. Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Malgré les nombreux appels à la cessation des hostilités lancés par différents acteurs dans le monde, y compris par des membres du Conseil de sécurité, le statu quo persiste. Comme nous l'avons toujours dit dans cette salle, il importe de reconnaître qu'il ne s'agit pas, avant tout, de simplement de traiter les symptômes et les répercussions de ce conflit armé, comme on tente de le faire depuis les Accords de Minsk. Plus concrètement, il faut s'attaquer à ses causes profondes, notamment les réelles préoccupations des parties en matière de sécurité. À cet égard, pour accomplir des progrès significatifs, le Mozambique estime qu'il est crucial de cesser immédiatement les hostilités ; de reprendre les négociations directes entre les principales parties, sans conditions préalables et en toute bonne foi ; et d'adopter une approche constructive, inclusive et axée sur des résultats en privilégiant les avantages mutuels plutôt qu'une perspective à somme nulle.

En tant que Président du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, qui est chargé de superviser les méthodes de travail du Conseil, les membres du Conseil conviendront avec nous qu'il faut mener une réflexion sérieuse pour déterminer comment nous pouvons utiliser au mieux les ressources limitées du Conseil, compte tenu du nombre de séances consacrées à cette question. Il est également préoccupant que notre programme de travail n'ait pas été adopté pour la même raison. Cette question doit faire l'objet d'un dialogue constructif, alimenté par notre volonté collective de trouver des solutions.

Alors que nous entrons dans la période de l'année où notre calendrier multilatéral est le plus chargé, le Mozambique appelle à une prise de position engagée en faveur d'un règlement politique et négocié de ce conflit, fondé sur les idéaux énoncés dans la Charte des Nations Unies et notre responsabilité collective en matière de paix et de sécurité internationales.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé.

La position de la Chine sur la question de l'Ukraine est cohérente et claire. Nous avons toujours soutenu que

la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays devaient être sauvegardées, que les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies devaient être respectés, que les préoccupations légitimes de toutes les parties en matière de sécurité devaient être prises au sérieux et que tous les efforts visant à parvenir à un règlement pacifique de cette crise devaient être soutenus.

Alors que la crise en Ukraine se prolonge, les tensions sur le terrain restent élevées et leurs retombées se propagent plus rapidement. Le Conseil de sécurité doit être animé d'un plus grand sens des responsabilités et avoir conscience de l'urgence qu'il y a à trouver des moyens de parvenir à un cessez-le-feu et de rétablir la paix dans les plus brefs délais. Le Conseil doit donner la priorité aux bons offices et aux outils de médiation prévus par la Charte pour promouvoir la mise en œuvre des diverses initiatives de paix et pour jouer véritablement le rôle central qui lui revient au sein du mécanisme international de sécurité collective.

La crise en Ukraine a des causes complexes, et il n'existe pas de solution facile. Toutes les parties doivent déployer des efforts concertés. Quelles que soient les difficultés, il ne faut pas fermer la porte à un règlement politique, relâcher les efforts visant à promouvoir un cessez-le-feu et des pourparlers de paix ou suspendre le processus de négociations diplomatiques.

La Chine se tient prête à renforcer le dialogue et la communication avec toutes les parties et continuera de déployer des efforts constructifs pour promouvoir un règlement politique de la crise ukrainienne.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous regrettons que la présidence albanaise ait suivi l'exemple désastreux de ses collègues occidentaux et se soit servie de l'article 37 pour inviter les représentants de cinq États – l'Estonie, l'Italie, la Pologne, la Tchéquie et l'Ukraine – et le représentant de l'Union européenne, soit six délégations, même s'il est évident que leurs déclarations n'apporteront rien au débat puisqu'ils suivent la ligne de conduite générale de l'Union européenne et de l'OTAN. Quel est l'intérêt de tenir un débat public aujourd'hui si l'Albanie prévoit d'en organiser un autre le 20 septembre ? Cette approche dévalorise les délibérations du Conseil.

Lorsque nous avons pris connaissance du thème de la séance demandée aujourd'hui, nous avons été agréablement surpris par la volonté de commémorer les anniversaires des référendums sur l'intégration de la République populaire de Donetsk, de la République

populaire de Lougansk et des régions de Zaporojie et Kherson à la Russie. Pour être franc, nous avions nous-mêmes envisagé de parler au Conseil de la vie dans ces nouvelles entités constitutives de notre pays. Il semble cependant qu'après avoir déclaré les référendums comme thème de la présente séance, l'Albanie et les États-Unis les aient confondus avec les élections en cours aux parlements régionaux de nos nouvelles entités constitutives, ou plutôt ils ont voulu les utiliser comme prétexte pour lancer de nouvelles attaques contre notre pays, alors même que les pays occidentaux, qui enseignent à d'autres ce qu'ils prétendent être les véritables valeurs démocratiques, devraient connaître mieux que quiconque les différentes formes d'expression de la volonté populaire. Nous savons toutefois que lorsque les intérêts occidentaux sont en jeu, des détails insignifiants tels que les référendums, les élections et l'opinion des citoyens ordinaires en général ne sont pas pris en compte par nos anciens partenaires occidentaux. Ce fut par exemple le cas au Kosovo où, au lieu de laisser la volonté populaire s'exprimer, il y a eu tout simplement une déclaration d'indépendance adoptée par un organe de gouvernement provisoire qui a clairement outrepassé ses attributions. À l'époque, les mêmes pays qui critiquent aujourd'hui les référendums russes ont argué que le Kosovo avait le droit de faire sécession de l'État serbe en raison de la menace de violations graves des droits des Albanais du Kosovo, même s'ils n'avaient fait l'objet d'aucune menace sérieuse depuis longtemps.

Contrairement à la situation au Kosovo, les droits et la vie des populations du Donbass, de Kherson et de Zaporojie étaient et restent menacés. Ils sont menacés par le même régime criminel qui, depuis 2014, bombarde des quartiers et des villes pacifiques dans le Donbass et qui, avec la connivence des États-Unis et de leurs alliés, a déclaré la guerre à tout ce qui est russe et promeut activement l'idéologie néonazie en Ukraine.

Le seul moyen de protéger les résidents des régions libérées du régime de Kiev et de leur offrir un degré de certitude quant à leur avenir est d'établir clairement le statut juridique de ces territoires et de les incorporer à la Fédération de Russie, tout comme, en 2014, la réunification de la Crimée avec la Russie a été assurée alors que Kiev menaçait sans équivoque cette région d'ukrainisation ou de représailles.

Du 23 au 27 septembre 2022, l'expression tant attendue de la volonté populaire a eu lieu, et les résultats parlent d'eux-mêmes. L'écrasante majorité des électeurs – 99 % dans la République populaire de Donetsk, 98 % dans la République populaire de Lougansk, 93 % dans la région

de Zaporojie et 87 % dans la région de Kherson – ont fait un choix libre et éclairé en faveur de notre pays. En dépit des problèmes de sécurité et des provocations du régime de Kiev, l'écrasante majorité des électeurs – de 76 % dans la région de Kherson à 97 % dans la République populaire de Donetsk – ont décidé de se rendre aux urnes. Les référendums ont été organisés dans le plein respect des normes et principes du droit international, même si nos adversaires occidentaux tentent de prouver le contraire. Les décisions prises à l'issue de ces plébiscites reflètent le droit des peuples à l'autodétermination, qui, selon la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies de 1970, peut se manifester par la création d'un État souverain et indépendant, la libre adhésion à un État indépendant ou l'association avec lui. Plus d'une centaine d'observateurs internationaux venus d'Allemagne, d'Italie, de la Lettonie, du Venezuela et d'autres pays qui ont suivi ce processus ont également reconnu les résultats comme étant légitimes.

Pour les habitants de ces nouvelles régions, il ne s'agit pas uniquement d'une décision concernant leur statut juridique. Ils ont exercé leur droit inaliénable de parler leur langue maternelle et d'enseigner leurs enfants dans cette langue et ils ont affirmé leur droit de rendre hommage à ceux qui se sont battus pour libérer leur patrie des nazis le Jour de la victoire, un jour sacré pour notre peuple, et non à ceux qui ont collaboré avec les nazis et commis des crimes odieux.

Les populations de la République populaire de Donetsk et de la République populaire de Lougansk attendaient cette occasion depuis huit ans sous les bombardements incessants du régime de Kiev qui, depuis 2014, avait pour but l'extermination physique des résidents indésirables du sud-est du pays. Les autorités ukrainiennes ont ouvertement déclaré que les citoyens russes et russophones du Donbass étaient inférieurs et n'étaient que des individus. Dans une de ses interviews, Volodymyr Zelenskyy leur a suggéré de quitter l'Ukraine et de rentrer en Russie. Les habitants de la République populaire de Donetsk, de la République populaire de Lougansk, de Kherson et de Zaporojie ont suivi cette recommandation cynique en retournant dans leur patrie et en emportant avec eux les terres sur lesquelles leurs ancêtres ont vécu pendant des siècles. Le meilleur exemple de l'adhésion volontaire de ces territoires à la Russie est la participation active de leurs habitants à la vie de notre pays et aux processus nationaux, l'appui aux efforts en faveur de la relance économique et sociale de ces nouvelles régions

russes et le rétablissement de leur identité russe séculaire indiscutable.

Nous voudrions rappeler les nombreuses prédictions annonçant l'émergence de mouvements de guérilla dans ces territoires après leur adhésion à la Russie. En réalité, seule une poignée de groupes de saboteurs envoyés depuis l'Ukraine tentent sans succès de semer le trouble, et ces résidents locaux contribuent à les identifier et à les neutraliser. C'est une immense déception pour le régime de Zelensky, qui a maintenant l'occasion de se rendre compte de ce que le peuple ukrainien pense réellement de ses politiques criminelles.

Bien sûr, le choix de ces anciens citoyens ukrainiens a également été influencé par les avancées réalisées en Crimée après sa réunification avec la Russie. Au cours des neuf dernières années, la vie dans la péninsule s'est améliorée. Les gens vivent sans craindre pour leur vie, l'économie se développe et les infrastructures sont en cours de construction. Durant ces années, nous avons investi sincèrement dans le bien-être de la région, tout comme nous continuerons de contribuer au développement du Donbass et des autres territoires que Kiev a tenté et continue de tenter de transformer en ruines.

Il est clair que d'autres régions d'Ukraine suivent de près les expériences de la République populaire de Lougansk, de la République populaire de Donetsk et des régions de Kherson et Zaporojie, ce qui leur permet de connaître le véritable visage du régime de Kiev. Il suffit de mentionner le rapport de Human Rights Watch, qui reconnaît que les forces armées ukrainiennes ont bombardé certaines zones de la région de Kharkov avec des armes à sous-munitions, faisant de nombreuses victimes civiles, tout comme le régime de Kiev a tiré sur Boutcha, près de Kiev, et a ensuite tenté de faire passer les victimes civiles du bombardement pour des victimes de l'occupant russe, en exposant leurs corps dans les rues du village. Il n'est pas surprenant que, les troupes russes étant à présent toutes proches du district de Koupiansk, de l'aveu même de l'administration locale, un grand nombre d'habitants aient refusé d'évacuer, préférant attendre nos soldats.

D'une manière générale, la majorité des Ukrainiens comprennent parfaitement que la menace qui pèse sur eux ne vient pas des actions de la Russie, mais des politiques criminelles du régime de Zelensky. En particulier, cela prend actuellement la forme de circonscription massive, que l'on appelle depuis longtemps la « conscription à la tombe », en Ukraine. Il est notoire que l'OTAN mène en Ukraine une guerre hybride contre la Russie jusqu'au dernier Ukrainien, et qu'après une contre-offensive ratée,

elle commence déjà à manquer d'Ukrainiens. Les Ukrainiens ne veulent plus finir à l'abattoir, et les officiers tentent d'enrôler tous ceux qu'ils peuvent dans la rue. Selon certaines informations, l'Union européenne serait prête à extradier vers Kiev des hommes en âge de servir dans l'armée, bafouant ainsi une fois de plus ses propres principes et valeurs. Les Ukrainiens l'ont vite compris, et une campagne de déplacement des réfugiés vers la Russie, où plusieurs millions d'Ukrainiens ont déjà trouvé refuge, prend de l'ampleur sur les réseaux sociaux. Cela se passe d'autres commentaires.

Les nouvelles régions s'intègrent activement dans la vie de notre pays. Le Gouvernement a approuvé un programme de développement socioéconomique de ces composantes fédérales, qui prévoit la reconstruction complète des infrastructures, la mise en place d'outils pour l'exécution des programmes fédéraux et des projets nationaux, ainsi que la mise en œuvre des mesures d'aide sociale. Nous prévoyons de relancer les industries et les entreprises clefs, de reconstruire les installations de production, de créer les conditions nécessaires à la poursuite de la croissance et, surtout, d'améliorer le bien-être des citoyens et de protéger leurs droits.

La Russie continuera de s'attaquer de manière cohérente et systématique aux problèmes qui se sont accumulés dans ces régions lorsqu'elles se trouvaient en dehors de notre pays. En 2023, plus de 700 kilomètres de routes ont déjà été réparés et 177 établissements d'enseignement ont été restaurés. Le 1^{er} septembre, plus de 1 250 écoles ont ouvert leurs portes dans les quatre nouvelles régions.

La ville libérée de Marioupol, qui garde encore en mémoire les crimes brutaux commis par les nationalistes ukrainiens, se reconstruit activement et se développe. Le 1^{er} septembre a vu l'ouverture officielle de l'Université d'État de Marioupol, qui porte le nom de Kuindzhi, et de l'Université technique d'État de Pryazovskyi, ainsi que de 25 écoles et 26 maternelles, dont une école moderne nouvellement construite et pouvant accueillir 1 100 élèves.

Bien entendu, pour que ces quatre régions s'intègrent pleinement dans l'espace juridique et administratif russe, elles ont besoin d'autorités normales dotées des mêmes pouvoirs que dans les autres entités constitutives de la Fédération de Russie. À partir d'aujourd'hui et jusqu'au 10 septembre, date officielle des élections générales dans tout le pays, les élections des représentants aux parlements régionaux et aux organes municipaux se déroulent dans tous les bureaux de vote. Les résultats du vote anticipé et du vote des non-résidents témoignent déjà du dynamisme politique des citoyens.

Cependant, les organisateurs du processus électoral et ceux qui y participent doivent faire face aux conditions les plus difficiles en raison des bombardements incessants et des provocations de l'Ukraine. Rien que du 31 août au 4 septembre, les forces armées ukrainiennes ont tiré plus de 120 fois sur la zone métropolitaine de Donetsk en utilisant des obus occidentaux de 155 mm, y compris des armes à sous-munitions. En conséquence, 63 femmes et hommes ont été blessés par des éclats d'obus et une fillette de 6 ans a été tuée dans le district de Kievskyà Donetsk. Bien entendu, aucun de nos collègues occidentaux n'en a parlé aujourd'hui.

Malgré les menaces qui pèsent sur leur vie, les membres de la commission électorale se sont rendus dans des villages et des hameaux situés dans les zones où se déroulent des combats. Dans la République populaire de Donetsk, ces équipes de terrain se sont rendues dans les zones les plus dangereuses : Gorlovka, Volnovakha, Iassinovataïa et plusieurs quartiers de Donetsk et de Makeevka.

Les pays occidentaux et le Secrétariat connaissent bien ces lieux, mais ils préfèrent s'abstenir de les mentionner. Dans notre pays, cependant, ils évoquent la douleur de centaines de civils tués et blessés, de civils tués par des armes occidentales à longue portée, chez eux, dans des magasins et des cafés, dans des lieux publics : en d'autres termes, dans des établissements civils à proximité desquels il n'y a pas de cibles militaires. La responsabilité de leur mort incombe non seulement au régime de Kiev, mais aussi à ses parrains occidentaux, qui fournissent des systèmes d'artillerie aux nationalistes ukrainiens et d'autres armes lourdes aux nationalistes ukrainiens. Ils profitent considérablement du malheur des autres et ne sont donc pas intéressés par une solution pacifique à la crise ukrainienne. Nous aborderons à nouveau ce sujet lors de la prochaine séance du Conseil de sécurité, le 12 septembre.

Ce sont les crimes inhumains du régime de Kiev, son obsession et son désir désespéré de priver le peuple russe de son identité russe qui sont la principale raison pour laquelle les habitants du Donbass, de la région de Lougansk et de Zaporojie votent activement et sciemment pour leur avenir au sein de la Russie. Le régime de Kiev les a perdus de la même manière qu'il a perdu la Crimée par le passé, sans jamais tirer des enseignements de ses erreurs évidentes. Il en est encore incapable aujourd'hui, ce qui le rapproche d'une fin peu glorieuse et inévitable.

Certaines délégations occidentales et certains représentants du Secrétariat ont pris le risque de mentionner la frappe d'hier sur Konstantinovka, dans la partie

de la République populaire de Donetsk contrôlée par les forces armées ukrainiennes. Il s'agit en effet d'une terrible tragédie: 16 personnes ont été tuées et 32 blessées lorsqu'un missile a frappé un marché très fréquenté de la ville.

Mais nous sommes convaincus qu'ils oublieront et étoufferont rapidement cet incident, ayant compris, tout comme lors de l'attaque contre Kramatorsk en avril de l'année dernière, qu'ils couvrent un crime odieux et une terrible provocation de la part de l'Ukraine. Nul besoin d'être un expert en balistique pour constater, sur la base des vidéos disponibles publiées par les utilisateurs sur les réseaux sociaux, y compris par Zelenskyy lui-même, que le missile est arrivé du nord-ouest, où se trouvent exclusivement des positions ukrainiennes. Les médias occidentaux qui ont diffusé la vidéo s'en sont rendu compte et se sont même empressés de supprimer le reflet du missile sur le toit d'une voiture en stationnement, qui en montrait la provenance, mais il était déjà trop tard et la vérité a éclaté au grand jour. Il s'agit d'un nouveau mensonge odieux que les médias occidentaux utilisent pour dissimuler une nouvelle provocation ukrainienne, organisée selon une tradition bien établie, en lien avec la visite d'un autre visiteur occidental de haut rang, en l'occurrence Antony Blinken. Il n'y a pas de doute que cela a été fait pour fournir au régime moribond une nouvelle dose de financement et d'armes. Le même stratagème a été utilisé s'agissant de la provocation ignoble à Boutcha en avril 2022, et il y aura sans aucun doute d'autres performances de ce genre dans la tradition de Goebbels de la part de Kiev.

M. França Danese (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Miroslav Jenča de ses informations sur l'évolution de la situation en Ukraine. Je salue également la présence du Représentant permanent de l'Ukraine à la présente séance.

Le Brésil a exprimé son inquiétude quant à l'organisation d'élections régionales à Donetsk, Luhansk, Kherson et Zaporizhzhia. Ces actions ravivent les tensions et compromettent davantage les perspectives de mettre fin au conflit et de trouver une paix durable.

Nous restons convaincus que la dynamique du champ de bataille n'apportera pas de solution à cette guerre, et encore moins une paix et une stabilité durables. C'est pourquoi le Brésil appelle une nouvelle fois à une désescalade des hostilités, dans un premier temps, et au lancement de négociations, que ce soit directement ou par les autres moyens pacifiques énoncés à l'Article 33 de la Charte des Nations Unies. Ces moyens ont permis de trouver des solutions équitables, efficaces et durables à

plusieurs autres différends internationaux. Il n'y a aucune raison de ne pas les utiliser dans ce conflit.

Seule une solution politique tenant compte des objectifs et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et des préoccupations légitimes de toutes les parties en matière de sécurité permettra d'instaurer une paix durable. Toute solution doit également garantir le plein respect des droits civils et politiques des populations locales, y compris des minorités ethniques et linguistiques.

Enfin, et surtout, je rappelle que les importantes répercussions négatives de cette guerre continuent de se faire sentir dans de nombreuses régions du monde, en particulier dans les pays en développement. La croissance économique est entravée, le développement compromis et la sécurité alimentaire menacée. Nous gardons l'espoir qu'une version révisée de l'Initiative de la mer Noire sera possible et que la diplomatie sera à nouveau privilégiée.

Le message du Brésil est clair : toutes les actions qui rendent la paix encore plus difficile à atteindre doivent cesser. Il faut poursuivre les négociations, même si elles sont politiquement très difficiles, et personne ne doute qu'elles seront complexes et difficiles. Nous devons concentrer nos efforts sur des démarches qui nous rapprochent de la fin du conflit et des souffrances et pertes qu'il entraîne.

M. Biang (Gabon) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Miroslav Jenča pour son exposé.

Dans le contexte actuel d'intensification des combats sur différents fronts de la guerre en Ukraine, la décision d'organiser des élections locales et municipales dans les territoires de Donetsk, Luhansk, Zaporizhzhia et Kherson, le 10 septembre, n'est pas de nature à apaiser les tensions, encore moins à nourrir les perspectives de fin de guerre.

Après 18 mois de combats meurtriers et de destructions, les efforts des belligérants et de la communauté internationale doivent s'orienter dans la recherche de la désescalade afin de mettre fin aux souffrances des populations sur le terrain et aux conséquences de la guerre dont l'onde de choc impacte plusieurs pays dans le monde. Mon pays réaffirme son attachement au respect de l'intégrité territoriale de chaque État et souligne l'importance pour les parties de s'en tenir au respect de la résolution de l'Assemblée générale du 12 octobre 2022 (résolution ES-11/4 de l'Assemblée générale).

Nous appelons une fois de plus les parties à privilégier le dialogue et la négociation pour mettre fin à la guerre et parvenir à une coexistence pacifique. Dans cette perspective, il est fondamental pour les belligérants de s'abstenir de toute attitude ou de tout acte de nature à exacerber les tensions et à attiser l'escalade de violence. Mon pays souligne que la Charte des Nations Unies, qui constitue le ciment de notre vivre-ensemble, doit demeurer la boussole de toutes les parties dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque membre de la communauté internationale. Nous ne cessons de souligner l'exigence d'un accès sans entrave à l'aide humanitaire aux populations qui en ont besoin, tout en encourageant toutes les initiatives qui visent à amener les parties autour de la table en vue de trouver les voies de sortie à ce conflit, qui n'a que trop duré.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une autre déclaration en ma qualité de représentant de l'Albanie.

J'ai débuté ma déclaration à titre national un peu plus tôt dans la journée en évoquant le décalage entre le discours russe et la réalité. Nous avons entendu d'autres propos du même ordre aujourd'hui. La délégation russe a tenté d'établir un parallèle entre ce qui s'est produit dans la République de Kosova et ce qui se passe dans certaines parties des territoires ukrainiens. Rien n'est moins vrai et plus éloigné de la vérité. La Kosova ne peut servir et ne servira pas de prétexte pour justifier ou camoufler l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine et ses tentatives d'annexion. Tout le monde sait que la Kosova a accédé à l'indépendance au terme d'une guerre sanglante et d'un long processus de paix et de pourparlers internationaux, auxquels la Russie a également participé.

La Cour internationale de Justice a été invitée à se prononcer sur la conformité de la déclaration d'indépendance de la République de la Kosova avec le droit international, ce à quoi elle a répondu par l'affirmative. J'aurais souhaité que la Russie confirme les arrêts de la Cour de la même manière. Un arrêt a été rendu en mars 2022, ordonnant à la Russie de mettre fin à la guerre, et nous espérons qu'elle s'y conformera. Je l'ai dit à maintes reprises, et je vais le répéter brièvement : il est important que la Kosova et la Serbie ne se battent pas. Elles se rencontrent, discutent et sont liées par un processus de dialogue – qui n'est certes pas facile, mais qui est bien réel et concret – pour régler les questions en suspens et avancer vers leur avenir commun dans la paix et la coopération.

En ce qui concerne les observations relatives à l'article 37, je tiens à assurer à nos collègues russes que la présidence s'engage à garantir le bon déroulement des travaux du Conseil. La présidence, dans le plein respect du règlement intérieur provisoire, de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2017/507 et de ses pratiques antérieures, et en consultation préalable avec les membres du Conseil, a accédé à la demande formulée par des non-membres du Conseil de participer à la présente séance.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Kyslytsya (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je constate que l'envoyé de Poutine continue d'occuper le siège permanent de l'Union soviétique. Mercredi, son pays a ajouté un nouveau crime horrible à la liste interminable des atrocités qui amèneront un jour les représentants du régime de Poutine, y compris ceux présents dans cette salle, à comparaître devant un tribunal international. Je remercie les membres du Conseil de sécurité qui ont exprimé cette semaine leur condamnation et leurs condoléances à la suite de l'attentat terroriste perpétré par la Russie contre des installations civiles – un marché local, des magasins et une pharmacie – dans la ville de Kostiantynivka, dans la région de Donetsk. Cette attaque a fait au moins 16 morts, dont un enfant, et 37 blessés. Inutile de préciser qu'il s'agissait de civils – un nouveau massacre commis par les Russes pour venger les échecs essuyés par leurs troupes sur le champ de bataille.

Les forces ukrainiennes continuent de saper l'emprise russe sur les territoires occupés, et elles le feront jusqu'à ce que tous les territoires souverains de mon pays soient libérés. Les tentatives désespérées auxquelles se livre la Russie pour légitimer son occupation illégale des territoires ukrainiens en organisant un véritable simulacre d'élections ne font que démontrer que la Russie est consciente de l'inéluctabilité de sa défaite. Il serait difficile de qualifier autrement que de factices les élections aux structures fantoches russes, organisées du 8 au 10 septembre dans les territoires ukrainiens temporairement occupés, à Donetsk, Luhansk, Kherson, Zaporizhzhia, dans la République autonome de Crimée et dans la ville de Sébastopol. Tandis que des terroristes obligent des otages à lire un texte préparé à l'avance devant une caméra, la Russie impose à la population civile restée dans les territoires occupés de prendre part à un spectacle dans lequel la libre expression de sa volonté est mise en scène.

Il est indispensable de rappeler que la Russie se moque du libre arbitre, et ce, depuis le tout début de son agression contre l'Ukraine en 2014. Le 16 mars 2014, la Russie a organisé un prétendu référendum dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol, sans l'autorisation de l'Ukraine. L'Assemblée générale a réagi à ce crime en adoptant une résolution sur l'intégrité territoriale de l'Ukraine (résolution 68/262 de l'Assemblée générale). Dans cette résolution, l'Assemblée a souligné que le référendum organisé dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol le 16 mars 2014, n'ayant aucune validité, ne saurait servir de fondement à une quelconque modification du statut de la République autonome de Crimée ou de la ville de Sébastopol. En septembre 2022, la Russie a organisé d'autres simulacres de référendums dans certaines parties des régions de Donetsk, Luhansk, Kherson et Zaporizhzhia. En réponse, le 12 octobre 2022, l'Assemblée générale a adopté, à la majorité absolue, avec 143 voix pour et cinq contre, une résolution sur l'intégrité territoriale de l'Ukraine et le respect des principes consacrés par la Charte des Nations Unies (résolution ES-11/4 de l'Assemblée générale).

L'Assemblée générale a expressément déclaré que les actes illicites de la Fédération de Russie concernant les soi-disant référendums illégaux organisés du 23 au 27 septembre 2022 dans des parties des régions ukrainiennes de Donetsk, de Kherson, de Luhansk et de Zaporizhzhia qui se trouvent ou se sont trouvées en partie sous le contrôle militaire temporaire de la Fédération de Russie ainsi que la tentative d'annexion illégale de ces régions qui a suivi n'avaient aucune validité au regard du droit international et ne sauraient servir de fondement à une quelconque modification du statut de ces régions d'Ukraine.

Je tiens à rappeler que la Fédération de Russie n'a pas encore satisfait à la demande de l'Assemblée générale, à savoir l'exigence qui lui a été faite

« [d'annuler] immédiatement et sans condition les décisions qu'elle a prises les 21 février et 29 septembre 2022 concernant le statut de certaines zones des régions ukrainiennes de Donetsk, de Kherson, de Louhansk et de Zaporijia, ces décisions constituant une violation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine et étant incompatibles avec les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, et [de retirer] immédiatement, complètement et sans condition toutes ses forces militaires du territoire de l'Ukraine à l'intérieur des frontières internationalement reconnues du

pays » (*résolution ES-11/4 de l'Assemblée générale, par. 5*).

Nous rejetons fermement et condamnons avec force les actes illicites posés par les forces d'occupation russes dans les parties temporairement occupées des territoires des régions de Donetsk, Luhansk, Zaporizhzhia et Kherson, de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol.

Nous ne reconnaissons pas, et ne reconnâtrons jamais, ces actes illégaux, et soulignons que leurs résultats seront nuls et nonavenus et ne sauraient produire d'effets juridiques en droit international. De même, toute activité exercée par les prétendues administrations et autorités locales créées illégalement dans les zones temporairement occupées de l'Ukraine n'aura aucun effet juridique et ne modifiera pas le statut internationalement reconnu de ces zones en tant que parties intégrantes du territoire souverain de l'Ukraine.

Nous appelons la communauté internationale à condamner l'utilisation du système électoral russe sur le territoire d'un autre État. Nous exhortons également la communauté internationale à ne pas reconnaître les prétendus résultats de ce simulacre d'élections, la légitimité des prétendues autorités et fonctionnaires nommés par la Puissance occupante, sous l'apparence de représentants locaux, ni la légitimité de toute décision prise par la Puissance occupante au nom de ces autorités.

Toutes les personnes participant à l'organisation de ce simulacre d'élections en porteront la responsabilité. Les autorités compétentes de l'Ukraine prennent déjà des mesures pour les retrouver et les traduire en justice. Nous sommes également convaincus que la communauté internationale doit répondre à cette violation délibérée du droit international et de la Charte des Nations Unies en renforçant la pression exercée sur l'agresseur, en particulier en lui imposant de nouvelles sanctions sévères.

Je voudrais rappeler que le vote illégitime dans les territoires occupés de l'Ukraine fait peser une menace existentielle sur les Nations Unies et leur Charte. Tous ces agissements illégaux mettent en péril la paix et la sécurité mondiales. Si nous ne condamnons pas aujourd'hui les agissements de la Fédération de Russie, alors nous tolérerons demain des attaques flagrantes du même ordre contre tous les pays. La protection de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les États Membres de l'ONU, quelle que soit leur taille ou leur puissance, relève de notre devoir collectif et constitue un principe fondamental consacré par la Charte des Nations Unies.

Comme je l'ai dit le 12 octobre 2022, seuls quatre pays ont voté contre la Charte des Nations Unies, tandis que 143 pays l'ont fermement défendue et ont appuyé l'intégrité territoriale de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Aujourd'hui, dans la salle du Conseil de sécurité, pas un seul pays n'a accepté une nouvelle violation de la Charte des Nations Unies par la Fédération de Russie. La Russie est seule et isolée.

Nous tenons à exprimer notre gratitude, en particulier pour leur position déclarée concernant les prétendues élections prévues, aux délégations albanaise, des États-Unis d'Amérique, française, équatorienne, ghanéenne, maltaise, suisse, japonaise, des Émirats arabes unis, britannique, brésilienne et gabonaise.

La coupe est pleine. Chaque jour, voire chaque heure, la Russie prouve que ces agissements sont totalement incompatibles avec les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et, a fortiori, avec les critères d'adhésion à l'ONU, et au Conseil de sécurité en particulier.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Estonie.

M. Tammsaar (Estonie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des trois pays baltes, à savoir la Lettonie, la Lituanie et mon pays, l'Estonie.

Nous nous associons également à la déclaration qui sera faite au nom de l'Union européenne.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui. Je tiens également à remercier le Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, M. Miroslav Jenča, de son éclairage précieux et de sa position fondée sur les principes.

Les prétendues élections organisées par la Russie dans les territoires illégalement occupés de l'Ukraine constituent une nouvelle violation grave de la Charte des Nations Unies, ainsi que de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Qu'il me soit permis de rappeler au Conseil que l'année dernière, l'Assemblée générale a condamné à une écrasante majorité la tentative d'annexion illégale de régions ukrainiennes par la Russie.

Que la Russie le veuille ou non, les régions de Donetsk, de Kherson, de Luhansk et de Zaporizhzhia, ainsi que la Crimée et Sébastopol, font et continueront de faire partie intégrante de l'Ukraine. En organisant des élections sur le territoire ukrainien, la Russie se moque

sans vergogne de sa position de membre permanent du Conseil de sécurité.

Le Kremlin applique la stratégie qu'il a appliquée dans d'autres territoires occupés. Il menace et intimide les civils pour qu'ils participent à un scrutin truqué dans l'espoir de légitimer son occupation et de réprimer la résistance ukrainienne. Ces élections organisées par la Puissance occupante violent le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, notamment les Conventions de Genève.

Tous les territoires où sont organisées les prétendues élections ont été le théâtre de crimes de guerre russes. Les Membres doivent se demander comment ils voteraient dans de telles élections si les membres de leur famille avaient été menacés avec une arme et leurs maisons occupées par les forces armées russes ou des mercenaires au passé criminel, et s'ils étaient également témoins de nouvelles atrocités au quotidien. Mercredi dernier, au moins 16 civils innocents ont été sauvagement tués et de nombreux autres blessés par le bombardement russe d'un marché à Kostiantynivka, une ville de la région de Donetsk située à seulement 30 kilomètres de la ligne de front.

La Russie cherche à présenter les prétendues élections comme un triomphe de la démocratie dans les territoires occupés. En réalité, il n'y a rien de plus antidémocratique. Le strict régime d'occupation est maintenu par l'armée et les services spéciaux russes. Des agents du Service fédéral de sécurité placés à des postes de direction organisent l'intégration forcée des territoires occupés à la Russie, conformément aux instructions de Moscou.

Les habitants des régions de l'Ukraine occupées par la Russie sont victimes d'exécutions extrajudiciaires, d'une répression à grande échelle, de déportations et d'une grave régression. Les Ukrainiens sont russifiés de force et spoliés de leurs ressources locales, une tactique russe que les États baltes ne connaissent que trop bien. Des rapports crédibles, notamment ceux du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, ont établi que des violations généralisées du droit à la liberté d'opinion et à la liberté de réunion pacifique ont été commises et que de nouvelles sanctions ont été imposées pour avoir critiqué l'armée russe.

Pour terminer, je voudrais dire que les Ukrainiens vivant dans les territoires occupés continuent à résister fermement aux forces d'occupation ou cherchent des moyens de quitter ces territoires. Je crois qu'il est de notre devoir de les appuyer et de prendre la parole

pour les défendre. Nous ne reconnâtrons jamais l'organisation de ces simulacres d'élections ni leurs résultats et nous veillerons à ce que les personnes concernées, y compris les dirigeants criminels russes, aient à répondre de leurs actes.

Nous appelons une nouvelle fois la Russie à retirer immédiatement, complètement et sans condition toutes ses forces et tout son matériel militaire de l'ensemble du territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. C'est en effet la voie la plus rapide, et la seule qui soit viable, vers une paix durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République tchèque.

M. Kulháněk (Tchéquie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de la Slovaquie et de mon pays, la Tchéquie.

Nous nous associons pleinement à la déclaration qui sera faite par le représentant de l'Union européenne.

À la fin de ce mois, nous marquerons le triste anniversaire des référendums orchestrés par les autorités d'occupation russes dans les territoires de l'Ukraine. La communauté internationale, à une seule exception notable, conteste massivement leur légitimité. Ces pseudo-référendums ont été immédiatement suivis de l'annonce par la Russie de l'annexion des régions de Donetsk, de Luhansk, de Zaporizhzhia et de Kherson.

Ce week-end, l'administration d'occupation russe prendra une nouvelle mesure illégale allant dans le même sens. Sous couvert d'élections municipales russes, les autorités d'occupation prévoient d'organiser de prétendues élections. En fait, elles sont déjà en cours. Leur objectif sous-jacent est parfaitement clair : donner une apparence de légitimité à l'occupation militaire des territoires souverains de l'Ukraine.

Les zones annexées des quatre régions et la Crimée font partie intégrante de l'Ukraine et sont illégalement occupées par les forces d'invasion russes. Un tel acte d'annexion ne peut être justifié par des scrutins manipulés, organisés sous le regard attentif et les canons de soldats russes. Que ce soit en organisant un référendum sur l'annexion ou en organisant de prétendues élections dans les territoires occupés, la Fédération de Russie piétine une fois de plus de manière flagrante les principes fondamentaux du droit international.

La Tchéquie et la Slovaquie condamnent catégoriquement l'annexion et ne reconnaissent pas sa légitimité. Il en va de même de l'organisation de prétendues élections

dans les territoires occupés de l'Ukraine, car elles sont contraires au droit international.

Nous réaffirmons notre plein appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous appelons une nouvelle fois la Russie à cesser immédiatement son agression contre l'Ukraine et à retirer ses forces du territoire ukrainien à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Nous continuerons de soutenir l'Ukraine et ses citoyens dans leur juste combat contre l'agression russe aussi longtemps que cela sera nécessaire. Nous ne doutons pas du fait qu'en dépit des mesures illégales prises par la Russie, l'Ukraine parviendra à libérer l'ensemble de son territoire, comme elle l'a fait l'année dernière dans la région de Kherson quelques semaines à peine après les simulacres de référendum.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Skoog.

M. Skoog (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Albanie, l'Ukraine, la République de Moldova et la Bosnie-Herzégovine, pays candidats ; et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange et membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, Monaco et Saint-Marin s'associent à la présente déclaration.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de prendre la parole au Conseil de sécurité aujourd'hui. Comme tout le monde, je tiens moi aussi à remercier M. Miroslav Jenča de sa présentation. Je tiens également à souligner que nous rendons hommage à l'équipe de pays des Nations Unies en Ukraine, dont un contingent est venu à New York cette semaine, pour les efforts considérables qu'elle déploie sur le terrain afin d'améliorer le sort du peuple ukrainien.

Je mettrai aujourd'hui l'accent sur deux points : premièrement, le fait que les soi-disant élections illégitimes organisées par la Russie dans les territoires ukrainiens sous occupation militaire temporaire n'ont aucune valeur en droit international et qu'elles ne doivent pas être reconnues et ne le seront pas ; et deuxièmement, la situation catastrophique en matière de droits humains dans ces territoires.

La Russie a décidé d'organiser de prétendues élections dans les territoires ukrainiens qu'elle occupe temporairement par la force militaire. Cela représente

une nouvelle violation flagrante du droit international et une tentative futile par la Russie de légitimer sa prise de contrôle militaire illégale et sa tentative d'annexion de certaines parties des régions ukrainiennes de Donetsk, Luhansk, Zaporizhzhia et Kherson, de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol. La Russie n'a aucune base légitime pour prendre de telles mesures sur le territoire de l'Ukraine. En sapant volontairement l'ordre mondial fondé sur le droit international et en violant les droits fondamentaux de l'Ukraine à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale, qui sont consacrés par la Charte des Nations Unies, la Russie met en péril la paix et la sécurité mondiales, comme l'ont reconnu de nombreux orateurs aujourd'hui.

Il y a un peu moins d'un an, l'Assemblée générale a voté à une écrasante majorité pour condamner l'annexion illégale par la Russie de territoires ukrainiens (voir A/ES-11/PV.14). Avec 143 voix pour et seulement cinq voix contre, l'Assemblée générale a demandé aux États, organisations internationales et institutions spécialisées des Nations Unies de ne reconnaître aucune modification par la Russie du statut de ces territoires ukrainiens et a exigé que la Russie retire complètement et sans condition toutes ses forces militaires du territoire de l'Ukraine à l'intérieur des frontières internationalement reconnues du pays. La Russie ne se contente pas d'empêcher le Conseil de prendre de véritables mesures, elle défie également l'Assemblée générale.

La Russie, ses dirigeants politiques et tous ceux qui participent à l'organisation des soi-disant élections illégitimes devront faire face aux conséquences de ces actes illégaux.

Les soi-disant élections illégales en Ukraine se déroulent dans le contexte de la délivrance forcée et illégale de passeports par la Russie, y compris à des enfants, et des violations généralisées et systématiques des droits humains dans les territoires ukrainiens occupés. Les mécanismes de surveillance internationaux, notamment la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine et la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine, ont conclu que la Russie s'était rendue coupable de nombreuses violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme en Ukraine. Ces violations englobent des attaques aveugles, ainsi que les attaques volontaires contre les civils et les biens de caractère civil ; le recours généralisé et systématique aux exécutions sommaires, à la torture, aux mauvais traitements et aux détentions illégales ; le viol et d'autres formes de violence sexuelle et fondée sur le genre ; et des transferts et déportations forcés, y compris d'enfants.

Au cours des derniers mois, la Russie a une fois de plus intensifié ses attaques contre les biens de caractère civil, notamment les installations pour l'exportation de céréales ukrainiennes. Plus tôt cette semaine, la Russie a bombardé un marché bondé dans la région de Donetsk, tuant 16 personnes, dont un enfant, et faisant des dizaines de blessés. Les attaques volontaires contre les civils constituent des crimes de guerre. Tous les commanditaires, auteurs et complices de ces atrocités seront amenés à en répondre. L'Union européenne reste fermement déterminée à faire en sorte que la Russie soit tenue pour pleinement responsable de son agression contre l'Ukraine.

En outre, le rapport du Secrétaire général sur la situation des enfants en période de conflit armé (S/2023/363) désigne l'armée russe et les groupes armés qui lui sont affiliés en tant que responsables de graves violations sur la personne d'enfants. Ces violations comprennent le meurtre et la mutilation d'enfants ukrainiens, principalement lors de frappes aériennes, et des attaques contre les écoles et les hôpitaux.

Je tiens à exprimer le plein appui de l'Union européenne aux efforts que déploie l'ONU pour suivre et signaler les violations des droits humains et atteintes à ces droits et pour contribuer à l'établissement des responsabilités. À cet égard, nous nous félicitons de la récente visite effectuée par la Rapporteuse spéciale sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en Ukraine. Nous demandons instamment à la Russie de respecter le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. Elle doit accorder un accès humanitaire complet, sûr et sans entrave à travers les lignes de front et cesser de bloquer volontairement l'aide destinée aux personnes dans le besoin dans les territoires ukrainiens occupés.

Nous maintenons notre soutien inébranlable à l'Ukraine ainsi qu'à sa souveraineté et à son intégrité territoriale. La Russie doit retirer immédiatement, complètement et sans condition l'ensemble de ses forces et de son matériel militaire de l'intégralité du territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. L'Ukraine exerce son droit naturel de se défendre et de reprendre le plein contrôle de son territoire. La Crimée, Kherson, Zaporizhzhia, Donetsk et Luhansk sont ukrainiennes. Nous appelons tous les États et les organisations internationales à rejeter sans équivoque les élections illégales.

Dans quelques jours, les dirigeants mondiaux arriveront à New York, où ils discuteront des objectifs de développement durable et renouvelleront leur engagement

à cet égard. Alors que le reste du monde renouvelle ces engagements pour aider tous les pays à réaliser les objectifs de développement durable, non seulement l'agression militaire illégale de la Russie contre l'Ukraine met un frein aux ambitions de la population ukrainienne, mais elle met également en péril les objectifs fondamentaux de nombreuses personnes aux quatre coins de la planète.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

M. Massari (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie s'associe pleinement à la déclaration qui vient d'être faite par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice, et souhaite ajouter quelques réflexions à titre national.

Loin de représenter un exercice de la démocratie et du droit à l'autodétermination, les soi-disant élections illégitimes organisées par la Russie dans les territoires ukrainiens temporairement occupés se déroulent dans le contexte de violations des droits humains et d'actes d'intimidation généralisés et systématiques. Il est parfaitement clair qu'elles ne représentent qu'une tentative de maintenir la pratique démocratique tout en imposant par la coercition et la force militaire les desseins impérialistes de la Russie.

Je vais être clair : l'Italie ne reconnaîtra jamais les résultats fabriqués des élections illégitimes organisées par la Russie dans les territoires temporairement occupés de l'Ukraine, tout comme elle n'a pas reconnu et ne reconnaîtra jamais la tentative d'annexion illégale de tous les territoires ukrainiens temporairement occupés par la Russie. Nous appelons tous les États à faire de même, car nous considérons qu'il ne s'agit pas d'un choix discrétionnaire pour les États, mais plutôt d'une obligation commune qui nous incombe en vertu du droit international.

L'Italie condamne dans les termes les plus énergiques les attaques brutales et incessantes de la Russie contre les infrastructures civiles et les villes ukrainiennes, ainsi que son mépris total de l'appel lancé par l'ensemble des États Membres à mettre fin à son invasion à grande échelle, non provoquée et illégale de l'Ukraine. Les responsables de crimes de guerre et d'autres atrocités ne doivent pas rester impunis. La Russie devra à terme être tenue pour responsable des lourds dégâts causés par sa guerre d'agression.

Tout en remerciant l'équipe de pays des Nations Unies du travail considérable qu'elle accomplit sur le terrain et d'avoir partagé ses perspectives importantes durant sa visite à New York cette semaine, l'Italie soutient pleinement tous les acteurs humanitaires qui déploient des efforts inlassables pour assurer la protection de la population et la

fourniture d'une aide vitale. Un accès rapide, sûr et sans entrave à l'aide humanitaire pour les personnes dans le besoin en Ukraine doit être garanti.

L'Italie est attachée à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. L'aide en faveur de l'Ukraine sera une des principales priorités de notre présidence du Groupe des Sept l'année prochaine et nous sommes déterminés à maintenir le cap aussi longtemps qu'il le faudra en vue de parvenir à une paix juste, globale et durable. Nous nous concentrerons sur la reconstruction de l'Ukraine, notamment en accueillant la Conférence sur le relèvement de l'Ukraine en Italie, en 2025. Nous jetterons les bases d'une Ukraine prospère et indépendante au sein de notre famille européenne commune.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

M. Szczerski (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la délégation albanaise d'avoir convoqué la présente séance et d'avoir donné à la Pologne l'occasion d'y participer activement. Je remercie également le Sous-Secrétaire général Miroslav Jenča de son exposé très instructif sur la situation actuelle en Ukraine.

Nous nous réunissons à un moment important. D'une part, des États Membres ont lancé diverses initiatives diplomatiques visant à ouvrir la voie à une paix juste en Ukraine. La Pologne fait partie de ce groupe. Récemment, avec les représentants de plus de 40 pays, nous avons participé à un sommet organisé par l'Arabie saoudite à Djedda, au cours duquel nous avons discuté de la formule de paix proposée par le Président Zelenskyy. D'autre part, contrairement à ces efforts et à ceux déployés par d'autres États Membres, l'agresseur dans le cadre de la guerre en cours, à savoir la Fédération de Russie, s'efforce de parvenir à un objectif diamétralement opposé. Par des moyens agressifs, elle impose une situation de fait accompli, ce qui est incompatible avec la Charte des Nations Unies.

Les actions de la Russie sont de deux natures : politique et militaire. Sur le plan politique, il s'agit des projets d'organiser des simulacres d'élections locales dans le prolongement des parodies de référendums, tenus il y a presque exactement 12 mois, dans les territoires ukrainiens temporairement et partiellement contrôlés par la Russie. Le Kremlin entreprend cela en dépit du fait que 143 États Membres de l'Organisation ont clairement exprimé leur indignation face aux pratiques pseudo-démocratiques de la Russie, dans la résolution ES-11/4 de l'Assemblée générale,

intitulée « Intégrité territoriale de l'Ukraine : défense des principes consacrés par la Charte des Nations Unies », à laquelle il a été fait référence aujourd'hui à plusieurs reprises. Cette résolution demande spécifiquement

« à tous les États, organisations internationales et institutions spécialisées des Nations Unies de ne reconnaître aucune modification par la Fédération de Russie du statut de tout ou partie des régions ukrainiennes de Donetsk, de Kherson, de Luhansk et de Zaporizhzhia et de s'abstenir de tout acte ou contact susceptible d'être interprété comme valant reconnaissance d'une telle modification de statut » (*résolution ES-11/4 de l'Assemblée générale, par. 4*).

Comme nous pouvons le constater, cet appel demeure à ce jour aussi opportun et approprié qu'il l'était il y a un an. La Pologne ne saurait accepter, et n'acceptera pas, les violations de l'intégrité territoriale de l'Ukraine ou de tout autre État Membre. Nous estimons que de tels actes sont indéniablement illégaux.

Tout en essayant d'établir de nouveaux faits accomplis sur le plan politique en vue de légitimer son occupation aux yeux de la communauté internationale, la Russie poursuit son agression militaire brutale contre les civils dans nombre de villes et villages ukrainiens. L'un des derniers exemples en date est l'attaque cruelle menée en début de semaine contre un marché bondé à Kostyantynivka. Le Kremlin continue également de mettre en péril l'approvisionnement alimentaire mondial en poursuivant ses attaques contre les installations portuaires et de stockage des céréales ukrainiennes.

Dans le contexte de l'imminente semaine de haut niveau de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, le comportement de la Russie que je viens de décrire constitue un défi fondamental pour l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies. Alors que nous nous efforçons de maintenir et de rétablir la paix et la sécurité internationales, nous sommes contraints de traiter avec un pays – membre permanent du Conseil de sécurité – qui ne cesse d'enfreindre les principes les plus fondamentaux du droit international. Ses actions illégales ont des répercussions négatives sur l'ensemble de la communauté internationale. Par conséquent, nous devons défendre la Charte des Nations Unies, notamment le principe fondamental de l'intégrité territoriale dont il est question aujourd'hui. Tel sera le principal message de paix de la Pologne pendant la semaine de haut niveau.

La séance est levée à 11 h 50.